

**MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
SOUMIS AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

**MARCHE RELATIF A LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS DE
CHAUFFAGE, VENTILATION, EAU CHAUDE SANITAIRES ET INSTALLATIONS
TECHNIQUES CVC**

**DU LYCEE POLYVALENT CAROLINE AIGLE ET DE SES LOGEMENTS DE FONCTION-
NORT SUR ERDRE – 44**

Nom de l'entreprise

.....

Pouvoir adjudicateur Lycée polyvalent Caroline AIGLE - Nort sur Erdre (44)
Impasse Julie Victoire Daubié
44390 NORT SUR ERDRE

Interlocuteur administratif Gestionnaire d'Etablissement : M. Godefroy
Interlocuteur technique Agent d'encadrement et agent technique : M. Montandon, M. Philippeau

Etendue de la consultation

Procédure adaptée lancée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-59 à R2191-62 du code de la
commande publique** : Le Gestionnaire d'Etablissement : M. Godefroy

Comptable assignataire des paiements : Gestionnaire comptable du lycée Camille Claudel de Blain : Mme Monnier.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT UNIQUE

Je soussigné (nom, prénom)

agissant pour mon compte

agissant pour le compte de

Adresse du siège social du titulaire

.....
.....
.....
SIRET

Le compte Chorus Pro utilisé pour la transmission des factures devra être celui du titulaire du marché, faute de quoi les factures seront rejetées.

Le cas échéant, adresse de l'établissement exécutant le marché (à préciser obligatoirement si différent du siège social)

.....
.....
.....
SIRET

Relevé d'identité bancaire

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) ouvert au nom de : *(ces informations doivent être obligatoirement inscrites par l'opérateur économique directement dans les emplacements prévus à cet effet : titulaire, IBAN et BIC identifiants du compte et de la banque).*

Titulaire du compte
Code IBAN	IBAN : _____ 27 caractères en France, 34 au maximum pour les autres pays européens
Code BIC	BIC : _____ 8 ou 11 caractères

JOINDRE UN RIB

Toute modification de coordonnées bancaires, d'adresse ou de raison sociale en cours d'exécution du marché doit être notifiée par courrier et par mail à la Région.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Par dérogation à l'article 1 du CCAG-FCS, le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement daté et signé et ses annexes
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP), dont l'exemplaire original détenu dans les archives de l'Administration fait seul foi, et ses annexes ;
- Les pièces générales :
 - le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS) – arrêté du 19 janvier 2009 – NOR : ECEM0816423A – JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe;

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au cahier des clauses particulières.

Ces documents ne sont pas fournis par l'administration, ils sont réputés connus par le candidat.

- les déclarations de sous-traitances, le cas échéant, et leurs éventuels avenants ;
- le mémoire technique.

Nous nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les prestations du marché dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHÉ

Les prix du marché proposés par le contractant sont notifiés dans le bordereau de prix unitaire suivant

N°	DESIGNATION	UNITE	CONDITIONNEMENT	PF EN € HT	PF EN € TTC
1	Forfait pour la maintenance, le pilotage et l'exploitation des équipements de production et de distribution de chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation du lycée et des six logements de fonction	Forfait	 € HT € TTC

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Il est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans.

ARTICLE 5 : REPONSE DE L'ADMINISTRATION

A Nort sur Erdre, le

ARTICLE 6 : NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par tout moyen permettant d'en assurer la réception et d'en déterminer la date. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme
du présent marché

A

Le

Signature